

## Lignes directives de soutien dans le primaire/la maternelle de Lux 1

Lorsque la **différenciation normale** en classe ne suffit pas, l'école offre un éventail de modalités d'accompagnement. Le soutien éducatif est souple et varie selon l'évolution de l'élève et de ses besoins.

Ces modalités d'accompagnement prennent la forme d'un :

**Soutien général** : Ce soutien, de courte durée, est assuré en petits groupes, dans la classe ou en dehors, il concerne tout élève rencontrant des difficultés sur un volet spécifique d'une discipline.

Une allocation d'heures est distribuée à chaque section en fonction du nombre d'heures de soutien disponible dans la section. Le soutien général est réparti en réunion de section en tenant compte des besoins des niveaux.

**Soutien modéré** : Le Soutien modéré est dispensé aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage modérées ou ayant besoin d'un soutien plus ciblé. Il est organisé à plus long terme que le Soutien général. Chaque élève est doté d'un Plan d'apprentissage individuel (PAI), le soutien peut être en groupe ou individuel au sein de la classe ou non. Le dispositif est évalué à la fin de chaque semestre. Les familles des élèves qui ont bénéficié de 3 semestres de soutien modéré ont une réunion avec l'enseignant et/ou le professeur de soutien, la coordinatrice de soutien pour vérifier que la difficulté persistante n'est pas liée à un trouble d'apprentissage. Le soutien modéré est limité à deux périodes par semaine.

**Soutien intensif de type A (ISA)** : est dispensé sur base d'un rapport médical/psychologique et/ou pluridisciplinaire justifiant des besoins individuels spécifiques de l'élève réalisé par un expert et accompagné d'une convention signée entre le Directeur et les parents. Le Soutien intensif est dispensé aux élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques, que ce soit en termes d'apprentissage, émotionnels, comportementaux ou physique.

Ce rapport de spécialiste est :

- soit donné par les parents lors de l'inscription par ce qu'ils ont perçu le trouble de leur enfant et ont réalisé des tests
- soit réalisé par la famille à la demande de l'enseignant titulaire de classe qui a perçu un problème. (Voir le protocole early detection)
- soit réalisé par la famille à la demande du SUPCO car l'élève a déjà reçu 3 semestres de soutien modéré et la difficulté persiste

L'élève reçoit le soutien qu'il a besoin pour réussir ou progresser dans ses apprentissages.

Ce soutien fait l'objet d'apprentissage réalisé en coopération entre enseignant de soutien et professeur titulaire. Ce plan d'apprentissage est signé par les parents.

L'évaluation est semestrielle

**Soutien intensif de type B (ISB)** : Dans des cas exceptionnels, et seulement pour une durée limitée, le Directeur peut décider de dispenser un Soutien intensif de type B (ISB) à un élève ne présentant pas de besoins éducatifs spécifiques mais se trouvant dans une section linguistique dont il ne maîtrise pas la

langue. Le professeur titulaire évalue son niveau de langue. Ce soutien est vraiment pris en compte en fonction de l'âge de l'élève, son niveau de langue et la disponibilité de soutien dans la section.

### **HP**

*(cf. School policy for high potential children)*

Chaque élève diagnostiqué HP par un spécialiste :

En P1 P2 : reçoit 2x 30 minutes de support pour l'aider dans son organisation, la gestion de ses émotions ou pour de la conduite de projet

En P3 P4 P5 : participe à un atelier « haut-potentiel »

Cet atelier est mené par un professeur de soutien est en langue 2.

Il sert à développer les compétences spécifiques de chacun à travers un projet individuel.

Ce dispositif fait l'objet d'une convention et d'un PAI

### **L2 rattrapage**

Ce dispositif s'adresse aux élèves qui ont une difficulté d'apprentissage ou un retard en L2. Le niveau des élèves est évalué en septembre par le professeur de L2 qui décide de la participation. La participation au rattrapage est annuelle et ne peut excéder une année dans la scolarité.